

Guide du lecteur

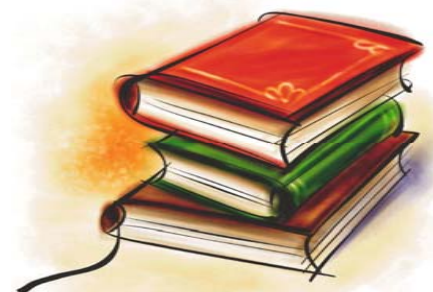
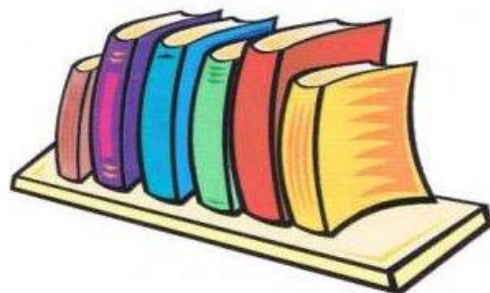
Bibliothèque Municipale
D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Horaires d'ouverture

LUNDI	18h - 19h
MERCREDI	14h - 16h 19h - 20h
JEUDI	16h - 18h
SAMEDI	14h - 17h



Lire...quel plaisir!



Adresse mail :
bibliotheque.ernolsheim@orange.fr

Règlement intérieur

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des livres, revues et autres documents sont libres et ouverts à tous. La consultation des documents sur place est gratuite.

Le prêt à domicile est consenti pour une cotisation forfaitaire annuelle de 6 euros pour les habitants de plus de 18 ans d'Ernolsheim lès Saverne (7 euros pour les personnes de l'extérieur).

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque.

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit :

- renseigner une fiche d'inscription, ainsi qu'une autorisation signée par les parents pour les mineurs
- s'acquitter de son droit d'inscription annuel (pour les lecteurs de plus de 18 ans)

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux lecteurs inscrits. Le document prêté est placé sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son représentant légal.

La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent qu'être consultés sur place (encyclopédies, dictionnaires, « usuels »).

L'utilisateur peut emprunter 3 ouvrages pour une durée de 3 Semaines. Cependant, le prêt peut exceptionnellement être prolongé avec l'accord du personnel de la bibliothèque.

En cas d'importants retards dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prendra toutes les dispositions pour le retour des ouvrages (rappels oraux puis écrits au bout de 6 mois). Si malgré ces démarches, le retour des documents n'a pas eu lieu, la bibliothèque considérera les ouvrages comme perdus et demandera à l'utilisateur de remplacer les livres ou de les rembourser.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il y est interdit de fumer, manger ou boire, sauf dans le cadre d'une animation expressément organisée par la bibliothèque. L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.

